

appuyer un tel budget et, à l'instar de mes collègues et de millions de Canadiens, je désapprouve le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat sur le budget, je ne dis pas de traiter de l'excellence du budget ministériel car ce ne sera pas nécessaire. Les gens de ma circonscription, comme tous les Canadiens, sont déjà au courant des nombreux aspects du budget qui vont alléger le fardeau de l'employé à salaire fixe, du gagne-petit, des jeunes et des vieux, enfin des consommateurs. Le gouvernement a, en fait, présenté bon nombre de mesures qui vont recueillir l'approbation de la plupart des Canadiens, ce qui ne manquera pas de chagriner et de décevoir nos vis-à-vis, y compris le député qui vient de parler.

Les points que je voudrais signaler aux nombreux ministres pour qu'ils y remédient séance tenante, ont trait à plusieurs méthodes administratives bureaucratiques, qui sont une source d'ennuis pour les Canadiens et me font littéralement bouillir de colère. Il est surprenant de constater combien de fois le Parlement adopte avec beaucoup de bonne volonté et les meilleures intentions du monde une loi destinée à aider les citoyens pauvres de ce pays et que pourtant, après que les règlements aient été préparés par les fonctionnaires, certaines parties de ces lois deviennent purement et simplement des cauchemars bureaucratiques.

• (2110)

Le premier exemple que je donnerai est l'exemption personnelle supplémentaire de \$1,000 proposée pour les personnes âgées de 65 ans ou plus aux fins de l'impôt sur le revenu. La signification est simple et claire pour les députés de cette Chambre. Les personnes âgées de 65 ans, du fait qu'elles ont plus de notes de médecin, qu'elles ont des besoins spéciaux en raison de leur âge et que, dans la plupart des cas, elles ne sont plus aptes à gagner normalement leur vie et ont un revenu restreint, doivent jouir d'une exemption supplémentaire de \$1,000 afin de s'assurer que leur maigre revenu ne soit pas soumis à l'impôt. Pour tous les députés il s'agit d'une question toute simple. Dans le cas des couples mariés, l'exemption supplémentaire est de deux fois \$1,000, soit \$2,000. Est-ce le cas? Non. Après que les fonctionnaires en aient eu terminé avec les déclarations d'impôt sur le revenu, on a constaté que, pour demander la déduction de \$2,000, le mari et la femme devaient avoir des gains d'au moins \$2,500. Si le mari seul a des gains et que la femme reçoit simplement sa pension de vieillesse de \$994.86, son exemption supplémentaire de \$1,000 est inutile.

Voici de nouveau un cas de discrimination flagrante. Si chaque conjoint a des gains de \$2,500, l'exemption globale peut atteindre plus de \$5,000, mais si le mari seul a des gains de plus de \$5,000 l'exemption ne peut être que de \$4,000. Si un bureaucrate peut trouver un moyen de rendre la vie dure aux politiciens, vous pouvez être certains qu'il le fera. Dans ce cas, les bureaucrates ont trouvé un moyen de le faire non seulement aux politiciens, mais également pour les pauvres pensionnés, grâce à un autre exemple de discrimination qui est plus utile à ceux qui touchent un revenu élevé qu'aux gagne-petit. C'est pourquoi je demanderais aux ministres des Finances (M. Turner) et du Revenu national (M. Stanbury) de réparer rapidement cette injustice.

Le budget—M. Jean-R. Roy

J'en trouve un autre exemple dans le dégrèvement de \$500 à \$2,000 accordé au père ou à la mère qui travaille pour la garde d'un enfant. Ici encore, les députés ont été fiers et heureux d'accepter cette mesure, avec beaucoup de bienveillance et les meilleures intentions du monde. Toutefois, monsieur l'Orateur, une fois que les bureaucraties ont appliqué les règlements régissant cette largesse accordée aux parents qui travaillent, celle-ci est devenue un cauchemar qui effraie à la fois les parents, qui ont besoin de cette aide, et les gardiennes d'enfant, qui essaient de rendre service. Ces dernières veulent abandonner parce qu'elles deviennent des employés à plein temps. Les parents frustrés lèvent les bras au ciel parce qu'ils deviennent des employeurs. Ils sont aux prises avec l'assurance-chômage, le Régime de pension du Canada, l'impôt sur le revenu et toutes sortes de formules et rapports. Ainsi, les deux parties se trouvent à ce point dégoûtées qu'elles refusent cet avantage. Elles préfèrent ne pas recevoir cette aide et demeurer à l'écart de cette bureaucratie. On peut sûrement trouver un arrangement, simple et raisonnable, qui conviendra à ces gens. Il y a certainement moyen d'éliminer ce cauchemar sans détruire la valeur intrinsèque de cette mesure.

L'assurance-chômage est le troisième point sur lequel je voulais attirer l'attention. Je conviens que le bill C-125 sera bientôt présenté en Chambre et que mes recommandations seraient plus pertinentes à ce moment-là. Mais la situation que je veux exposer est si déplaisante qu'il convient, à mon avis, d'apporter dès maintenant un correctif. Il s'agit de cette habitude répugnante qu'ont les bureaux de contrôle de demander aux gens qui demandent des prestations d'assurance-chômage de faire des déclarations. Le fonctionnaire interprète la déclaration, rédige le rapport et demande aux prestataires de la signer comme s'il était sien. Un fonctionnaire demandera par exemple: «Combien vous faut-il gagner pour faire vivre convenablement votre famille?» Le prestataire répondra: «Environ \$100 par semaine.» Le fonctionnaire inscrit sur la feuille: «N'est pas disposé à accepter moins de \$100 par semaine.»

Le fonctionnaire demande ensuite: «Accepteriez-vous de travailler dans une autre région?» A quoi le prestataire répond: «Bien, je suis déjà établi ici. J'y ai ma famille et ma maison.» Le fonctionnaire inscrit sur la formule: «N'est pas disposé à aller travailler loin d'ici.» Il écrit ensuite: «Je fais ces déclarations en toute connaissance de cause.» Puis il pousse la formule vers le prestataire en lui disant: «Signez ici.» Le prestataire a tellement hâte de toucher ses prestations d'assurance-chômage qu'il signe rapidement sans se rendre compte qu'il vient précisément de s'enlever le droit aux prestations.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous avez raison.

M. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je voterai pour tous les amendements proposés par le ministre pour prévenir les abus. Je trouve répugnantes les échappatoires qui ont subsisté et j'appuierai l'élimination des abus autant que possible. Cependant, en l'occurrence, c'est le régime qui est mauvais et abusif. Cette procédure doit cesser. Si un prestataire doit s'incriminer, il devrait au moins pouvoir le faire seul sans l'aide d'un agent de contrôle des prestations. C'est un usage méprisable. Je me demande parfois pourquoi les agents de contrôle ne se sont pas révoltés contre cet usage et n'ont pas obligé la Commission à l'abandonner. Je prie instamment le minis-